DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 02 FEVRIER 2006

Délibération
n° 2006.02.023

Usine d'incinération des ordures ménagères de La Couronne - Rénovation du circuit d'air secondaire par injection par voie latérale : avenant n° 1

LE DEUX FEVRIER DEUX MILLE SIX à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.
Date d'envoi de la convocation : **27 janvier 2006**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, , Philippe BERTHET, Jean-Claude BESSE, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, , Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Jean-Michel LAMOUREUX, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN, Gilles VIGIER,

Ont donné pouvoir :

Bernard ALLIAT à Philippe MOTTET, François ELIE à Gérard MARQUET, Martine FAURY à Annie FOUGERE, Patrick RIFFAUD à Jean-Yves DE PRAT, Bernard CONTAMINE à Philippe BERTHET

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 02 FEVRIER 2006

DELIBERATION N° 2006.02.023

ENVIRONNEMENT / DÉCHETS MÉNAGERS	Rapporteur : **Monsieur SAUZE**

USINE D'INCINERATION DES ORDURES MENAGERES DE LA COURONNE - RENOVATION DU CIRCUIT D'AIR SECONDAIRE PAR INJECTION PAR VOIE LATERALE : AVENANT N° 1

Vu la délibération n° 287 du conseil communautaire du 29 septembre 2005 autorisant le lancement de la procédure de marché relative à la rénovation du circuit d'air secondaire par injection par voie latérale de l'usine d'incinération des ordures ménagères de La Couronne,

Vu que la reprise de charge est située 500 mm plus haut que prévu et que la réfection en partie haute de 3 m² entre les plaques à trous et la reprise de charge est nécessaire,

Vu l'avis favorable de la commission environnement du 11 janvier 2006,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 17 janvier 2006,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n° 1 au marché confié à la société SAF – Rue Bobby SANDS – 44800 SAINT HERBLAIN - pour la rénovation du circuit d'air secondaire par injection par voie latérale de l'usine d'incinération des ordures ménagères de La Couronne, ayant pour objet des travaux supplémentaires d'un montant total en plus-value de 3 500,00 € HT pour les travaux supplémentaires énoncés ci-dessus.

Le montant du marché est porté de 80 730,00 € HT à 84 230,00 € HT, soit une augmentation de 4,34 %.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget principal - article 2313 – rubrique 812.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **07 février 2006**	**Affiché le :** **07 février 2006**